

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil n°99 – Zones à Forte Sensibilité Patrimoniale – 15 fév. 2016 – France POULAIN

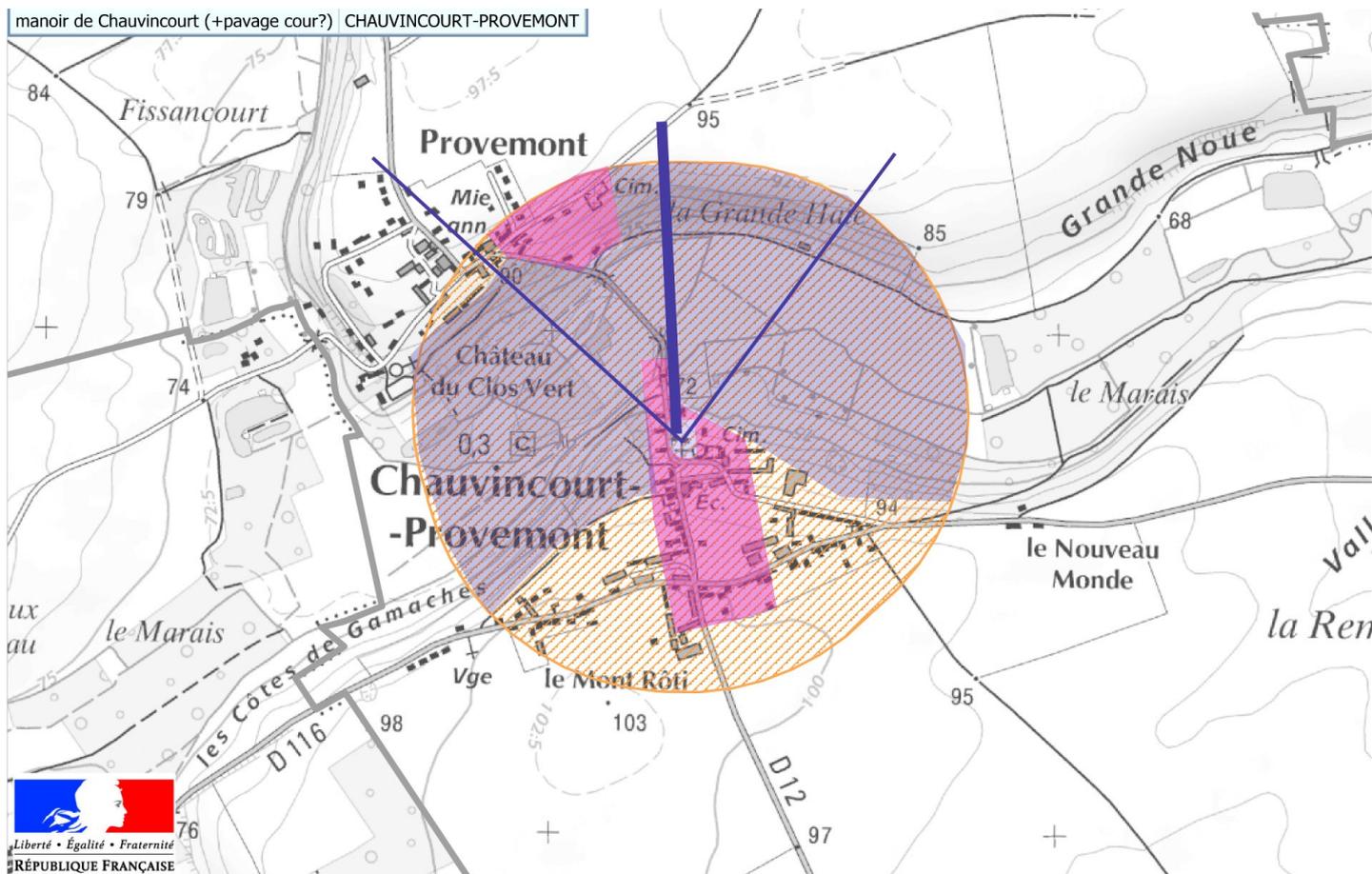
### Chauvincourt Provemont > Manoir

Le manoir est situé à proximité du château de Provemont (XVIII<sup>e</sup> siècle) qui ne bénéficie d'une protection mais a fait l'objet d'un repérage à l'inventaire général du patrimoine.

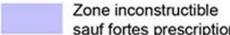
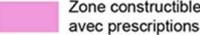
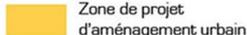
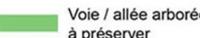
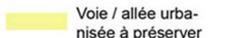
Le manoir de Chauvincourt, sa cour pavée et son terrain ont été inscrits en tant que monuments historiques le 3 décembre 1998.

Le manoir a été construit vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle par la famille de Chauvincourt. Composé d'un corps de logis rectangulaire à deux étages, l'édifice possède d'imposants murs en moellons renforcés par des contreforts en pierre de taille. Il s'agit de l'une des maisons fortes les plus anciennes du département qui ait été aussi bien préservée. Parmi les ouvertures d'origine, le manoir a conservé trois baies géminées à colonnettes et sa porte d'entrée voûtée. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, l'édifice a connu plusieurs phases de transformations afin de l'adapter aux usages résidentiels. Des baies à remplage ont été ajoutées au XVI<sup>e</sup> siècle ainsi que plusieurs cheminées au XVII<sup>e</sup>. La demeure devient davantage un manoir d'exploitation à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment était encore occupé par des logements pour ouvriers agricoles jusqu'à la fin des années 1950. Racheté par des propriétaires privés en 1958, le manoir, qui menaçait ruine, a été restauré et mis en valeur.

La demeure est située à proximité de l'église qui faisait partie du domaine originel. L'édifice possède une vue vers le vallon au Nord avec son ruisseau, ses champs et prairies. Le cadre rural est encore préservé avec de nombreuses constructions traditionnelles (brique, silex, etc.).

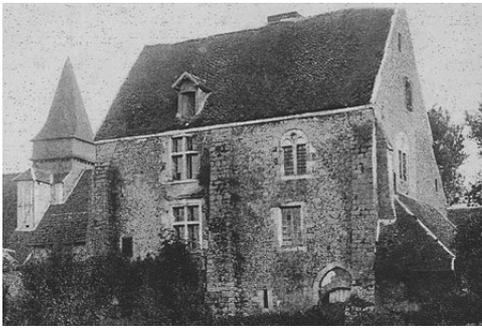


DDTM27 - Atelier de suivi des Territoires  
© BD Scan25® IGN Sources: STAP

- |   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|  Périmètre de protection |  Zone inconstructible sauf fortes prescriptions |  Zone constructible avec prescriptions |  Zone de projet d'aménagement urbain |
|  Site inscrit / classé   |  Perspective / axe de vue                       |  Voie / allée arborée à préserver      |  Voie / allée urbanisée à préserver  |

250 m

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



CPA vers 1910



Vue depuis la vallée



Photo P-F. Therain



Photo P-F. Therain



Photo P-F. Therain



Photo P-F. Therain

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en pierre sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



L'ancienne église de Provemont



Le bâti rural avoisinant



L'utilisation de différentes pierres / silex



Le château voisin de Provemont



La vue vers le vallon de la Bonde



Le parc du château de Provemont